

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00340 Numéro SIREN : 847 509 122 Nom ou dénomination : 3 B 5

Ce dépôt a été enregistré le 10/09/2021 sous le numéro de dépôt 27078

Bilan simplifié

A - ACTIF

	BRUT	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	NET EXERCICE CLOS EN N
1 - ACTIF IMMOBILISÉ			
Immobilisations corporelles	10 000	2 000	8 000
TOTAL I (5)	10 000	2 000	8 000
2 - ACTIF CIRCULANT			
Stocks matières premières, approvisionnements, en cours de production	1 891		1 891
Disponibilités	5 894		5 894
TOTAL II	7 785		7 785
TOTAL GENERAL (I + II)	17 785	2 000	15 785

B - PASSIF

	NET EXERCICE CLOS EN N
1 - CAPITAUX PROPRES	
Capital social ou individuel	1 000
Réserve légale	40
Résultat de l'exercice	1 745
TOTAL I	2 785
3 - DETTES	
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N (4))	13 000
TOTAL III	13 000
TOTAL GENERAL (I + II + III)	15 785



Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION		Exercice N
Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires
	Services	dont export et livraisons intracommunautaires
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		47 856
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)		1 568
Autres charges externes		16 242
	dont crédit-bail mobilier	
	dont crédit-bail immobilier	
Rémunérations du personnel		26 389
Charges sociales		7 482
Dotations aux amortissements		1 000
Total des charges d'exploitation (II)		52 681
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-4 825
Produits et charges divers	Produits financiers (III)	
	Produits exceptionnels (IV)	6 570
	Charges financières (V)	
	Charges exceptionnelles (VI)	
	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	
Impôts sur les bénéfices (VII)		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		1 745

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
	1 745	
1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice	Déficit
	1 745	
2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice	Déficit
	1 745	

Immobilisations

Amortissements – Plus-values – Moins-values

I - IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISE	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations corporelles					
Installations générales, agencements et aménagements divers	10 000			10 000	
TOTAL rubrique I	10 000			10 000	

II - AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises)	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements, aménagements divers	1 000	1 000		2 000
TOTAL rubrique II	1 000	1 000		2 000

Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE**I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE RÉFÉRENCE CVAE**

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises

47 856

TOTAL 1

47 856

III - CHARGES À RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

Achats

1 568

Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances

10 242

Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois

6 000

TOTAL 3

17 810

IV - VALEUR AJOUTÉE PRODUITE**Calcul de la valeur ajoutée** ($Total\ 1 + Total\ 2 - Total\ 3$)

30 046

**Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
Du 31 Aout 2021**

**SASU 3 B 5
00019 AVENUE VICTOR HUGO 94600 Choisy-le-Roi
N° SIREN : 847 509 122**

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1 000 €

Les soussignés :

Monsieur SAIDANA Bilel

*Né le 03 Aout 1988 à MONASTIR TUNISIE
demeurant à 27 Boulevard des Aillées 946020 Choisy-Le Roi
de nationalité Tunisienne*

Le 30 juin 2020, à 9 heures.

L'actionnaire unique de la société **3 B 5** au capital de 1000 euros divisés en 10 actions, dont le siège social est à 19 AVENUE VICTOR HUGO 94600 Choisy-le-Roi, se réunis audit siège pour prendre les décisions en assemblée général ordinaire.

L'assemblée est présidée par M. SAIDANA Bilel, président.

EST PRESENT :

1/ Monsieur SAIDANA Bilel propriétaire de 10 actions, numérotées de 1 à 10 ;
est régulièrement représenté :

Monsieur SAIDANA Bilel propriétaire de 10 actions, numérotées de 1 à 10 ;
Soit au total 1 associé présent, totalisant 10 actions.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant : Approbation des comptes

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2020
- le rapport de gestion;
- les textes des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux actionnaire quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la gérance pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce telles qu'elles lui ont été présentées dans le rapport de gestion.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité, étant observé que les associés intéressés ne prennent pas part au vote.

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide d'affecter les bénéfices net de l'exercice clos le 31 décembre 2020, et qui se chiffrent à 1483.25 euro net d'impôt IS (1 745 euros avant impôt IS), de la manière suivant

- Bénéfice net à affecter : 1 483 .25 euros
- ❖ Réserves légales : 00 euros
- ❖ Report à nouveau 83.25 euros
- **Dividende net distribué 1400 euros ((Mille Quatre Cent Euros)**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution :

L'assemblée donne tous pouvoirs à Monsieur SAIDANA Bilel pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre de jour est épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président

Le président



SAIDANA BILEL

MD CONSULTING
18 Boulevard de Stalingrad
93000 Ivry Sur Seine